

## Validation de l'expérience professionnelle

**ECTS** : 2

### **Description du contenu de l'enseignement :**

Les expériences prises en compte sont les stages et les emplois rémunérés (toute activité justifiée par un bulletin de salaire (hors emplois de proximité : babysitting, cours particuliers,...)).

### **Compétence à acquérir :**

L'étudiant doit acquérir pendant ses deux premières années de licence, une expérience à caractère professionnalisant d'un minimum de 5 semaines

### **Mode de contrôle des connaissances :**

Cette expérience sera validée dans le contrôle des connaissances pour l'obtention de la deuxième année de licence. Pas de rapport de stage ni de rapport d'activité demandé.

Pour les étudiants de CEJ, la validation de cette UE Expérience professionnelle vaudra validation pour le stage obligatoire de «Découverte du monde de l'entreprise» en L3 Droit